

VIVIERS-LES-MONTAGNES
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DE LA COMMUNE
NOTE DE SYNTHESE

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Viviers-Lès-Montagnes.

Le Compte Financier Unique est le compte commun de l'ordonnateur et du comptable public il remplace le compte de gestion et le compte administratif : il permet notamment de simplifier le processus administratif entre l'ordonnateur et le comptable public sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

- ☐ Le compte financier unique est établi en fin d'exercice par l'ordonnateur et le trésorier
- ☐ Le compte financier unique est le bilan financier de l'ordonnateur et du trésorier qui doivent rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'ils ont exécutées
- ☐ Le compte financier unique rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections : fonctionnement et investissement.

Le compte financier unique communal a été voté le 9 mars 2026 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur le site internet de la commune, rubrique délibération : www.viviers-les-montagnes.fr

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune
- La section investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelque fois pluriannuelles

Les chiffres clés 2025

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité s'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

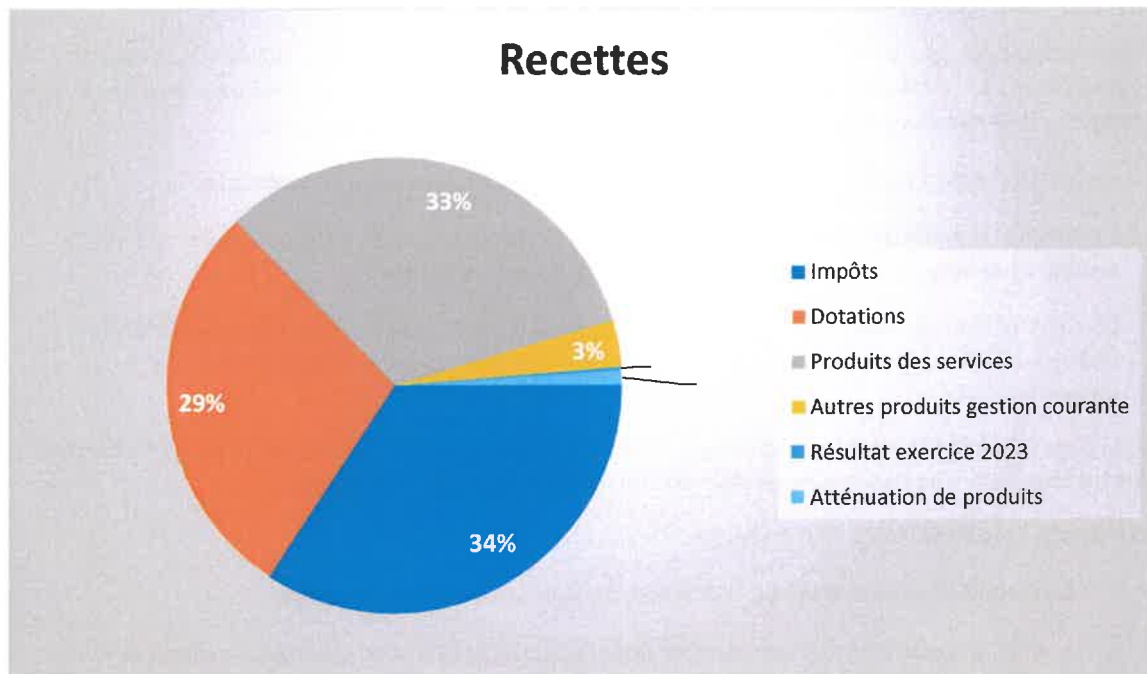
- Dépenses de fonctionnement : 1 123 995,28€
- Recettes de fonctionnement : 1 310 626,14€
- Report excédent (2024) : 3 943,61€
- Résultat de fonctionnement : + 182 687,25€
- Résultat de clôture 31/12/2025 : 186 830,86€

Les dépenses de fonctionnement :

- Charges à caractère général (électricité, carburant, fourniture, entretien bâtiments, fournitures, alimentation,...)
- Charges de personnel et assimilés

- Autres charges de gestion courante (cotisations patronales, subventions aux associations, subventions CCAS, indemnités élus, ..)
- Les charges financières (intérêts des emprunts)
- Charges spécifiques (les annulations de facture sur exercice antérieur)
- Opérations d'ordre : amortissements

Pour un particulier les charges de fonctionnement sont l'équivalent des loyers, l'électricité, le gaz, le fioul, les abonnements de téléphonie, l'alimentation, l'habillement, le remboursement des intérêts de l'emprunt, le carburant, la cantine, les loisirs,



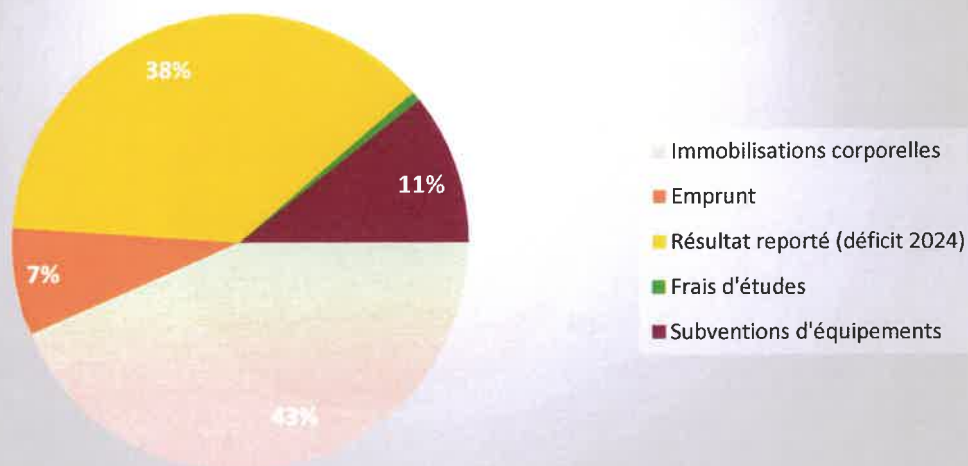
Les dépenses de fonctionnement restent stables malgré une augmentation des charges à caractère générale liée principalement aux travaux d'entretien des bâtiments privés de la commune.

D'où viennent les recettes réelles de fonctionnement 2025 ?

Pour un particulier l'équivalent des recettes de fonctionnement sont les salaires, les revenus locatifs, les aides sociales

- Des impôts payés par les contribuables (foncier bâti et non bâti)
- Des dotations de l'Etat, Région, Département et subventions d'organismes divers
- Des produits des services (périscolaire, concessions, abonnements, portage de repas, locations salles, ...)
- Autres produits de gestion courante : Revenus des immeubles
- Atténuation de produits : sécurité sociale et remboursement de salaire

Dépenses d'investissement 2025



Les recettes de fonctionnement restent stables chaque année. Les dotations de l'Etat pour la commune de Viviers-Lès-Montagnes augmentent légèrement en euro constant depuis 2018.

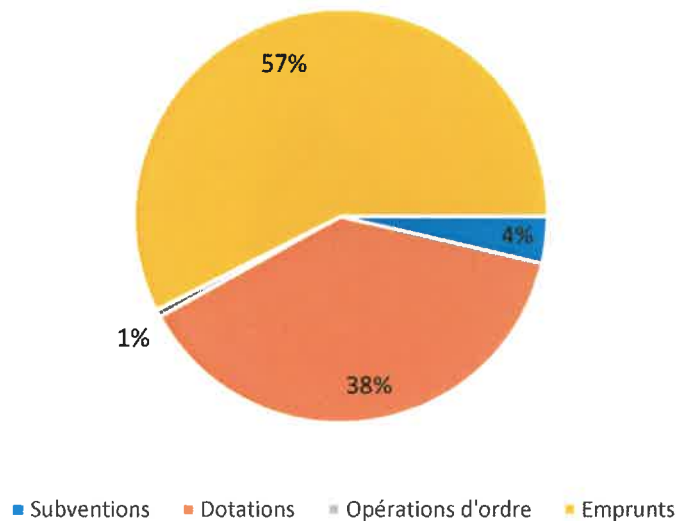
Les chiffres clés 2025 - section investissement

- Dépenses d'investissement : 1 204 661,92€
- Recettes d'investissement : 1 566 689,78€
- Report déficit (2024) : - 453 183,48.46€
- Résultat d'investissement 2025 : 815 211,34€
- Résultat de clôture au 31/12/2025 : 362 027.86€

Les dépenses d'investissement se sont les dépenses d'équipement (pour un particulier c'est l'équivalent de l'achat d'une maison, d'un terrain, et des aménagements fait sur ces derniers, véhicule,...)

- Immobilisations corporelles (réhabilitation bâtiments publics et privés de la commune, plantation arbres, achats biens immobiliers, achats de matériel, matériel de bureau, informatique, travaux, installations, agencement bâtiments, installation voirie)
- Emprunt : remboursement du capital
- Subventions d'équipement versées : participation au travaux de la réfection du pont du gué de Rousset, électrification village
- Immobilisations incorporelles : frais d'études

Recettes d'investissement



Les recettes d'investissement :

- Subventions d'investissement : Etat, Département, Communauté de communes,
- Dotations : Remboursement partiel de la TVA sur les opérations d'équipements et Taxes d'aménagement et excédent de fonctionnement capitalisé
- Opérations d'ordre : amortissements et transferts de section à section
- Emprunts et dettes assimilées : emprunts et cautions

Pour un particulier se sont les subventions obtenues pour la réhabilitation de leur biens mobiliers par exemple, un donateur d'un parent, prime renov,...

Les chiffres clefs 2025

La commune de Viviers-Lès-Montagnes a réalisé deux emprunts pour la réhabilitation du parc du château de 500 000,00€ et le second pour la réhabilitation du pont du gué de Rousset et les investissements sur les bâtiments communaux de 400 000,00€

A noter que les prêts concernant les aménagements du centre bourg, contractés en 2010 ont été remboursés en totalité au mois de juillet 2025.

- Aménagement du centre bourg1 (2010-2025) : 68 750,00€
- Aménagement du centre bourg2 (2010-2025) : 71 250,00€

L'encours de la dette par habitant s'élève à 860,77€ au 31/12/2025, soit 1 607 041,84€ partagés entre six prêts.

- Le cabinet médical (2011-2026) : 140 000,00€
- Aménagement et extension du groupe scolaire (2018-2028) : 500 000,00€
- Réhabilitation de la salle Omnisports Communale Roger FABRE (2024-2049) : 350 000,00€

- Prêt relais dans l'attente du versement des subventions de la salle Roger FABRE (2024-2026) : 250 000,00€
- Réhabilitation du parc du Château (2025-2050) : 500 000,00€
- Pont du Gué de Rousset et patrimoine communal (2025-2050): 400 000,00€

Les chiffres du remboursement de la dette en 2025 concernent les 8 emprunts:

- Intérêts du capital 2025 : 37 510,29€ soit 18,68€ par habitant en 2025
- Capital remboursé 2025 : 91 755,50€ soit 45,71€ par habitant en 2025

Subventions restant à percevoir au 31/12/2025 :

- Réhabilitation salle omnisports : Agence Nationale des Sports : 220 000,00€
- Aménagement du parc du château : Fonds concours sports : 15 977,87€ / DETR 2025 : 110 400,00€ / Région : 21 000,00€

Subventions en attente de réponse des partenaires financiers :

- Terrains de Padel : DETR : 46 390,00€ / Département : 27 834,00€
- Alimentation en énergie solaire complexe sportif : 11 271,11€
- Aménagement parc du château : Département : 88 501,10€

La commune a acquis entre 2020 et 2025, 12 logements destinés à la location, à l'usage public ou à vocation médical. Son actif, le patrimoine de la commune qui correspond au patrimoine familial, est passé entre 2020 et 2025 de 12 420 306.24€ à 14 832 310.04€ soit 2 412 003, 80€ de patrimoine en plus. Le patrimoine a été évalué par le trésorier.

Fait à Viviers-Lès-Montagnes, le 10 mars 2026.

Le maire, ~~Alain VIELLET~~

